

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI Formalog, atteste que :

ROGER MABILLE

salarié de l'entreprise COQUART.EU, a suivi l'action :

Habilitation Electrique BF-HF : Opérations sur canalisations électriques enterrées pour exécutants.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

BF exécutant initial - HF exécutant initial

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 07/02/2025 au 07/02/2025, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à COQUART 10 Ter Rue Wathieumetz ST MICHEL SUR TERNOISE
Le 07/02/2025

Cachet et signature

ATSI NORD
SASU au capital de 10 000 €
101 bis rue de la République
52500 OIGNIES
SIRET : 524 363 249 00029
RCS Aux 524 363 249

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.